Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215601535-20251209-2025_063-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 22
Présents : 18
Pouvoirs : 1
Votants : 19

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 3 décembre 2025, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2025-063

PRESENTS : M. BREGER Jean François, LUCAS Mireille, ETIENNE Patricia, LE COINTE Patrick, PROVOST Odile, MOREAU Alain, DEGREZ Danièle, PASCO Yvette, LE GOFF Marie-Annick, RYO Nathalie, NOGUET Hervé, SEURET Sylvain, STEVANT Anthony, LE PENUIZIC Jean-Marc, MORICE Romain, DANILO Michel, JOUHIER Xavier, BLANCHO Elodie,

ABSENTS : DEGANE Katty,
LUBERT Jean-Luc,
DEGRES Lauriane donnant pouvoir à LUCAS Mireille,
QUELLARD Maeva.

SECRETAIRE : NOGUET Hervé

Objet : Vie scolaire Enfance Jeunesse - Interventions musicales dans les écoles 2026

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 9 décembre 2025

Par délibération du 10 avril 2012, la commune a décidé de confier l'organisation des interventions musicales dans les écoles de Péaule, à la fédération nationale les CMR.

Le protocole d'accord prévoit en son article VI, exception faite de 2021, que le tarif est révisé chaque année par avenant.

Pour 2026, le tarif de l'heure/année est de 2193.28 € pour 3 h 30 par intervention soit 7 676.48 € (2190.87 € en 2025 soit 7 563.04 €/année 2025) représentant 130 h annuelles d'enseignement auquel s'ajoute 1% de frais d'adhésion pour 2026, soit 76.78 €. Aussi, l'appel à cotisation pour 2026 s'élève à 7 753.26 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil décide par 19 voix pour de:
- **APPROUVER** l'avenant au protocole passé avec le CMR pour la mise en place d'interventions musicales dans les écoles, et,
- **AUTORISER** Monsieur le maire à le signer.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 056-215601535-20251209-2025_063-DE